Marché intérieur: promotion des ventes et protection des consommateurs, obligations de transparence

2001/0227(COD) - 04/09/2002 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Eduard BEYSEN (ELDR, B) par 342 voix pour, 158 contre et 55 abstentions, le Parlement européen a fermement appuyé les nouvelles règles régissant les pratiques destinées à promouvoir les ventes, sous réserve d'un certain nombre d'amendements proposés par la commission au fond (se reporter au résumé précédent).